

# ARCURE

Introduction sur Euronext Growth® Paris

## Formulaire de souscription



**FORMULAIRE DE SOUSCRIPTION À TRANSMETTRE À VOTRE INTERMÉDIAIRE FINANCIER  
AU PLUS TARD LE 20 FÉVRIER 2019**

Pour souscrire à des actions ARCURE au prix de l'Offre, complétez ce formulaire et transmettez-le dès aujourd'hui (ou au plus tard le 20 février 2019 à 18h / 20h par internet) à votre intermédiaire financier. Vos titres seront alors livrés directement sur votre compte.

### ORDRE D'ACHAT (SOUSCRIPTION) DANS LE CADRE DE L'OFFRE À PRIX OUVERT

Dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert, les ordres seront décomposés en fonction du nombre de titres demandés :

- fraction d'ordres A1 (prioritaire) : de 1 à 250 actions incluses ; et
- fraction d'ordres A2 : au-delà de 250 actions.

#### INFORMATIONS RELATIVES À L'EMETTEUR

**Nom :** ARCURE  
**Codes :** FR0013398997 - Code mnémorique : ALCUR  
**Cotation :** Euronext Growth Paris  
**Procédure :** Offre à Prix Ouvert  
**Fourchette indicative :** 7,00 € / 9,00 € par action

#### INFORMATIONS RELATIVES AU SOUSCRIPTEUR (À COMPLETER)

**Nom :** \_\_\_\_\_  
**Prénom :** \_\_\_\_\_  
**Adresse :** \_\_\_\_\_  
**CP, Ville :** \_\_\_\_\_  
**Téléphone :** \_\_\_\_\_  
**Numéro du compte ou PEA :** \_\_\_\_\_

#### ORDRE (À COMPLETER, DATER ET SIGNER)

Je souhaite souscrire par la présente \_\_\_\_\_ actions (en toutes lettres \_\_\_\_\_ de la société ARCURE dans le cadre de l'Offre effectuée préalablement à l'admission des actions de la société sur Euronext Growth Paris. Les ordres seront exprimés sans limitation de prix et seront réputés stipulés au prix de l'Offre à Prix Ouvert. Ces ordres seront encadrés par la fourchette indicative de prix.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

Des exemplaires du prospectus, visé par l'Autorité des marchés financiers, sont disponibles sans frais et sur simple demande auprès d'Arcure - 14, rue Scandicci, Tour Essor 93500 Pantin, France, ainsi que sur les sites internet [arcure-bourse.com](http://arcure-bourse.com) et [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org). Les investisseurs sont invités à prendre attentivement en considération les facteurs de risques décrits au chapitre 4 « Facteurs de risques » du Document de base, notamment la dépendance vis-à-vis du CEA, actionnaire de la société avec lequel Arcure a signé un accord de partenariat renouvelé, en novembre 2018, jusqu'en 2025, et au chapitre 2 « Facteurs de risques liés à l'offre » de la Note d'opération.

Attention : pour pouvoir être pris en compte, cet ordre doit avoir été enregistré par votre intermédiaire financier au plus tard le 20 février 2019. Pour gagner du temps, si les conventions que vous avez avec votre établissement financier le permettent, n'hésitez pas à lui transmettre votre ordre par téléphone ou par internet.